



Politique de protection des données personnelles

1- Préambule

Pour la commune de Cranves-Sales, la protection des données personnelles est fondamentale car elle reflète les relations que nous entretenons avec vous. Il nous tient à cœur de **protéger votre vie privée** au regard des informations que vous nous confiez, que ce soit par Internet, par écrit ou oralement.

Cette politique a pour objectif principal de **vous informer sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles** en fonction de nos missions, mais également de **vous présenter les moyens vous permettant de maîtriser ces informations personnelles**.

2- Contexte juridique

Cette politique de protection des données s'inscrit dans un contexte juridique marqué par le **Règlement Général sur la Protection des Données**, applicable depuis le 25 mai 2018 et la loi Informatique et Libertés. Ces textes juridiques forts vous apportent des garanties élevées en matière de protection des données et **vous permettent de maîtriser davantage l'utilisation de vos données** lorsque vous les confiez à des organismes comme le nôtre.

3- Définitions

Une **donnée à caractère personnel**, c'est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement. C'est par exemple votre nom, votre âge, votre numéro de téléphone, un identifiant ou toute autre information vous concernant comme votre catégorie socioprofessionnelle ou vos centres d'intérêts.

Un **traitement de données**, c'est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel. C'est par exemple la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la diffusion, la conservation, etc.

La **finalité**, c'est la raison pour laquelle les données à caractère personnel sont collectées ou utilisées. C'est par exemple la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de l'utilisation d'une caméra de vidéosurveillance.

4- Identité du responsable de traitement

Mairie de Cranves-Sales
Maire : Bernard BOCCARD
139 rue de la Mairie
74380 CRANVES-SALES
Mail de contact : privacy@mairie.cranves-sales.fr

5- Catégorie de données collectées

Lorsque vous naviguez sur le site internet :

La simple consultation du site internet de la commune de Cranves-Sales en tant que visiteur ne requiert pas d'enregistrement nominatif. En revanche, certaines informations vous concernant sont collectées automatiquement lors de votre navigation sur le site internet (l'adresse IP, le temps de visite, le type de navigateur, ainsi que les catégories du site visitées). Le site internet utilise Google Analytics, un service d'analyse de site internet fourni par google. Lors de votre navigation sur le site, il peut vous être demandé d'accepter les cookies. Ces fichiers textes sont déposés sur le disque dur de votre ordinateur, et lus ensuite par un serveur, afin de faciliter votre navigation en vous reconnaissant lors de vos visites ultérieures sur le site internet.

Vous pouvez à tout moment désactiver les cookies dans les paramètres de votre navigateur. Toutefois, la commune de Cranves-Sales vous informe que certaines fonctionnalités de son site ne sont pas assurées si les cookies sont bloqués. »

Lorsque vous souhaitez entrer en contact avec nous :

Nous vous informons que vous pouvez nous communiquer volontairement certaines données personnelles que nous collectons, telles votre numéro de téléphone et votre adresse mail dans le formulaire de contact.

Lorsque vous faites appel à nos services :

Les traitements mis en œuvre sont tous en rapport avec les missions de la Collectivité et correspondent aux objectifs poursuivis et aux besoins du Responsable de Traitement.

Tous les traitements informatisés de la Collectivité sont inscrits au registre des traitements et sont mis en œuvre toujours pour des finalités claires et légitimes.

Collecte de données sensibles :

Nous collectons des données sensibles notamment dans le domaine de la santé pour le service jeunesse (restauration scolaire, structure petite enfance).

6- Finalités des traitements

Nom du traitement	Finalités du traitement	Base juridique du traitement / intérêts légitimes du responsable de traitement
Gestion des actes fonciers communaux	Fichiers cadastraux et systèmes d'information géographique	AU-001 - délibération n° 2006-257 du 5 décembre 2006
Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme		Norme simplifiée n°44 délibération n° 04-074 du 21 septembre 2004
L'état civil	Fichier d'Etat Civil	Norme simplifiée n°43 délibération n° 04-067 du 24 juin 2004 Articles L. 1421-7, L. 1421-8, R. 1421-11 et R. 1421-12 du Code général des collectivités territoriales.
	Traitements relatifs à la validation des attestations d'accueil par les maire	Décret n°2005-937 du 2 août 2005 : décret pris pour l'application de l'article L. 211-7 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Nom du traitement	Finalités du traitement	Base juridique du traitement / intérêts légitimes du responsable de traitement
Fichier électoral	Les listes électorales	Instruction interministérielle du 5 janvier 2004 concernant le traitement et la conservation des archives relatives aux élections politiques postérieures à 1945 Dispense n°12 délibération n°2008-116 du 20 mai 2008
La gestion des cimetières	Fichiers relatifs à la gestion des élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires	Contrat
La gestion des demandes de logement social	Demandes de logement	Norme simplifiée n°20
L'action sociale	Fichier d'aide sociale	Article 6-5 de la loi n°78-17 modifiée
Gestion des abonnés de la bibliothèque	Fichier relatif à la gestion des prêts de livres, de supports audiovisuels et d'œuvres artistiques	Norme simplifiée n°9 délibération n° 99-27 du 22 avril 1999
Gestion des demandes d'intervention informatique	Centralisation des différentes demandes informatiques avant intervention du prestataire informatique	Consentement
Gestion des sinistres	Déclaration de sinistre auprès des assureurs de la commune	Contrat
Dématérialisation des marchés publics	Gestion des procédures de marchés publics	Dispense n°3 - délibération n° 2005-003 du 13 janvier 2005
Correspondance entre les associations et la commune, traitement des subventions.	Gestion des subventions	Contrat
location des salles communales	Gestion du planning et des état des lieux des salles communales	Contrat
Contribution au financement partiel ou intégral communal	Gestion des annonces publicitaires	Contrat

Nom du traitement	Finalités du traitement	Base juridique du traitement / intérêts légitimes du responsable de traitement
La vidéo protection	Prévention des atteintes aux personnes et aux biens par : Surveillance de certains secteurs du domaine public et des bâtiments communaux	Mission d'intérêt public ou exercice de l'autorité publique
Gestion des contraventions	Traitements relatifs à la recherche et à la constatation des infractions pénales par les fonctionnaires et agents habilités	Autorisation unique n°16 Acte Réglementaire Unique n°9
Les activités dans le cadre des missions de Police Municipale.	Traitements relatifs à la gestion des missions confiées aux services de police municipale, à l'exception de celles ayant pour objet la recherche et la constatation des infractions pénales	AU-016 - délibération n°2008-304 du 17 juillet 2008
Gestion des allergies et PAI pour la restauration scolaire	Fichiers relatifs à la gestion des différents services offerts par les collectivités territoriales : -restaurants scolaires, -centres aérés, garderies	Norme simplifiée n°27 délibération n° 85-02 du 15 janvier 1985 modifiée par la délibération n° 91-039 du 28 mai 1991 Article 6-5° de la loi n°78-17 modifiée
Suivi des demandes de réservations, d'annulation périscolaire		
Gestion des inscriptions et de la facturation à la structure petite enfance		
Rédaction d'arrêtés et de délibérations	Traitements relatifs à la dématérialisation du contrôle de légalité	Dispense n°5 - délibération n°2006-056 du 2 mars 2006 Instruction ministérielle du 28 août 2009 (Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018) mettant à jour la circulaire AD 97-2 du 27 février 1997

Nom du traitement	Finalités du traitement	Base juridique du traitement / intérêts légitimes du responsable de traitement
Gestion de la paie	Traitements relatifs à la gestion des rémunérations mis en œuvre par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et les personnes morales de droit privé gérant un service public	Dispense n°1 - délibération n°2004-096 du 9 décembre 2004

Pourquoi collectons-nous vos données ?

La commune de Cranves-Sales collecte les données pour gérer les demandes des administrés.

Qui a accès à vos données ?

Vos données personnelles seront uniquement transmises aux services internes de la mairie. Les données pourront être communiquées à des sous-traitants, à des administrations en lien avec la mairie.

La commune de Cranves-Sales **ne procède et ne procédera à aucune vente, aucune cession, aucune communication de vos données personnelles.**

La commune de Cranves-Sales n'a recours à aucune décision automatisée sur la base de vos données personnelles. Aucun profilage n'est mis en œuvre lors du traitement, et les données que nous collectons ne seront jamais utilisées sans intervention humaine. »

Vos données sont-elles transférées en dehors de l'UE ?

La commune de Cranves-Sales ne procède pas à un transfert de données en dehors de l'Union Européenne.

Combien de temps conservons-nous vos informations personnelles ?

La commune de Cranves-Sales ne conserve pas les données au-delà des normes réglementaires applicables.

7- Droit des personnes

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

Droit d'accès : Vous pouvez, à tout moment, accéder à vos données personnelles que nous détenons sur vous. Pour cela, vous conservez la possibilité de nous contacter afin d'accéder à vos données ainsi qu'aux finalités auxquelles elles sont rattachées.

Droit de rectification : Si vous remarquez une erreur, un oubli ou une ambiguïté dans vos données personnelles, vous pouvez formuler une demande afin de compléter ou de procéder à une correction, ou une clarification de vos informations personnelles.

Droit à l'effacement : Vous pouvez également nous demander la suppression de vos données personnelles.

Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez revendiquer la limitation du traitement futur de vos données à caractère personnel sous certaines conditions : lorsque vous contestez

l'exactitude d'une donnée, lorsque vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice. Vous pouvez également exiger la limitation du traitement de vos données si le traitement est illicite et que vous ne souhaitez pas procéder à un effacement.

Droit à la portabilité : Vous avez le droit de recevoir les données vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine sous certaines conditions.

Droit d'opposition : Vous conservez, à tout moment, le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre des activités menées par notre organisme en ce qui concerne les traitements de vos données basés sur l'intérêt légitime, comme la newsletter par exemple.

Par ailleurs, vous détenez le droit d'introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/agir>

Afin d'exercer vos droits ou pour toute demande d'informations et/ou contact, veuillez vous adresser à :

Mairie de Cranves-Sales
139 rue de la Mairie
74380 CRANVES-SALES

Ou envoyer un mail à notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

privacy@mairie.cranves-sales.fr